

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 avril 2022

Sous la présidence de M. SCHEYDECKER Camille, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. AMBOS Danièle, MEYER Albert, BURGARD Marie-Louise, MULLER Patrick, EGGERMANN Nathalie et MEY Dominique (arrivé à 19h03 après le vote du secrétaire de séance), Adjoint au Maire.

Mmes et MM. WERNERT Georges, MARTIN Louis, BURGER Martine, STEIN Véronique, EBERLIN Lionel, BECK Hélène, RIPP Véronique, SCHUNDER Rachel, WAHL Jonathan, STRAUB Julie, BRUCKER Stéphane, MALARD Adrien et FEVER Vanessa (arrivée à 19h03 après le vote du secrétaire de séance).

Membres absents excusés : Mmes et MM. KOENIG Jean-Louis (procuration à EGGERMANN Nathalie), MIESCH Liliane (procuration à BURGER Martine), ERNEWEIN Arnaud (procuration à SCHEYDECKER Camille), HAAS Ludovic (procuration à RIPP Véronique), HAASSER Mireille (procuration à BRUCKER Stéphane), ESCHENLAUER Rémi (procuration à BRUCKER Stéphane) et HOERTH Céline (procuration à FEVER Vanessa).

Vu que les conditions de quorum prévues par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 sont réunies, le Conseil Municipal a qualité de pouvoir délibérer de façon valide. La séance est ouverte à 19,00 heures dans la salle des séances de la Mairie sous la présidence de M. le Maire.



Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 7 avril 2022. L'ordre du jour a été affiché ce même jour dans le couloir de la Mairie.



M. le Maire propose de désigner le secrétaire de séance : après vote à main levée unanime, M. MULLER Patrick est désigné comme secrétaire de séance pour la réunion du 13 avril 2022.



Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter le point suivant en raison de l'urgence de la décision à prendre et de le traiter juste après le point n° 8 :

◆ Signature d'une convention relative au transfert des voies du lotissement « les Couturiers » avec la Société Terra Aménagement. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.



N° 036/2022 ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022.

Après lecture donnée par le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 31 mars 2022 dans les formes et rédactions proposées, puis procède à sa signature.



N° 037/2022 ◆ Approbation du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe de la Forêt.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 031/2022 du 31 mars 2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire des Budgets Primitifs 2022,
- Vu l'avis de la commission des finances réunie les 3, 10 et 17 mars 2022,
- Vu la note de présentation et de synthèse relative aux Budgets Primitifs 2022 transmise à chaque conseiller dans le cadre de l'invitation à la présente réunion,
- Après délibération et étude minutieuse des documents budgétaires,
- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire,
- Après vote à main levée unanime,

décide :

- 1) De voter le Budget Primitif 2022 du budget annexe de la Forêt au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,
- 2) D'approuver le Budget Primitif 2022 du budget annexe de la Forêt et de l'arrêter comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	250 489,16	99 203,86
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
Excédent antérieur reporté (art. R 002)	0,00	151 285,30
Déficit antérieur reportés (art. D 002)	0,00	0,00
Total	250 489,16	250 489,16
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	0,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
Excédent antérieur reporté	0,00	0,00
Déficit antérieur reporté	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00
Total	0,00	0,00



N° 038/2022 ◆ Fixation du taux des taxes communales applicables en 2022.

Le Conseil Municipal,

- Considérant le débat d'orientation budgétaire du 31 mars dernier,
- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
- Après discussion, délibération et vote à main levée unanime,

décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales en 2022 et de fixer ces taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 29,48 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 65,63 %.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 039/2022 ◆ Attribution de subventions diverses.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

- Après avoir entendu les explications du Maire et de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire,

- Après discussion, délibération et vote à main levée dont le résultat était de 24 voix pour et 1 abstention (Mme AMBOS Danièle et M. MULLER Patrick, Adjoints au Maire et Présidents de l'une des associations concernées, ont quitté la salle lors du vote),

décide à la majorité absolue :

1) D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

Article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		
Objet		Prévu BP 2022
Musique Municipale	Subvention de fonctionnement	4 600,00
Musique Municipale : école de musique	Subvention de fonctionnement	18 600,00
Sapeurs-Pompiers (amicale des)	Subvention de fonctionnement	2 300,00
Amis de la nature et des oiseaux (A.N.O.)	Subvention de fonctionnement	155,00
Anciens Combattants d'Afrique du Nord (A.F.N.)	Subvention de fonctionnement	155,00
Association Foot Golf Soufflenheim	Subvention de fonctionnement	155,00
Association Sportive du Collège de Soufflenheim	Subvention de fonctionnement	155,00
Association Sportive Golf Soufflenheim	Subvention de fonctionnement	155,00
Blue Concept Expérience	Subvention de fonctionnement	155,00
Chorale "chantons la vie"	Subvention de fonctionnement	155,00
Chorale Ste Cécile	Subvention de fonctionnement	155,00
Copains Maurice (amicale des)	Subvention de fonctionnement	155,00
Echo et Loisirs (association)	Subvention de fonctionnement	155,00
Paul Messner (association)	Subvention de fonctionnement	155,00
Souffl' Events	Subvention de fonctionnement	155,00
Souffle d'Arts de Soufflenheim (assoc.culturelle)	Subvention de fonctionnement	155,00
Sunderfeet (Association)	Subvention de fonctionnement	155,00
A.C.L. St Joseph (assoc.cult.& loisirs)	Subvention de fonctionnement	310,00
Association Portugaise de Soufflenheim	Subvention de fonctionnement	310,00
Donneurs de sang (association des)	Subvention de fonctionnement	310,00
Pêche & protect.du milieu aquatique (Assoc.pour la) AAPPMA	Subvention de fonctionnement	310,00
Brunnebari (assoc. du quartier du)	Subvention de fonctionnement	310,00
Unterdorf (assoc.des habitants du quartier)	Subvention de fonctionnement	310,00
KASTNER Florent	Subv .p/particip.compétitions de BMX	250,00
Moto-Club MOTHERN	Subv .p/Yann CRNJANSKI moto-cross	250,00
REINHARDT Loïc	Subv .p/participation Bab el Raid	0,00
Football-Club de Soufflenheim	Subv .p/bal populaire du 14 juillet	500,00
OMACLS	Subvention de fonctionnement	22 500,00
Pêche & protect.du milieu aquatique (Assoc.pour la) AAPPMA	Subv . p/bal populaire du 14 juillet	500,00
Séjour enfants CLH, classes découv. etc...	Subv .46,00€/enfant par séjour	250,00
AGES (assoc.de gestion des équipts sociaux) - Péri-scolaire	Gestion du péri-scolaire	194 542,00
Péri-scolaire - nouveau gestionnaire	Nv gestionnaire à compter du 01/09/22	85 000,00
Aide à la formation BAFA	50% du coût de la formation	1 000,00
Réserve article 6574		1 000,00
Ecole élémentaire L.Cazeaux (coopérative de l')	Particip.projet arts&culture lecture plaisir	1 500,00
Ecole élémentaire L.Cazeaux (coopérative de l')	Particip.stage équitation (20€ p/élève)	1 600,00
Ecole élémentaire L.Cazeaux (coopérative de l')	Particip.stage canoë (20€ p/élève)	1 600,00
Ecole élémentaire L.Cazeaux (coopérative de l')	Particip.classe découverte (46€ p/élève)	2 300,00
Conseil de Fabrique de l'Eglise St Michel	Particip.frais conso gaz (1/3)	1 500,00
Total de l'article 6574		343 822,00

Article 6748 - Autres subventions exceptionnelles		
OBJET		Prévu BP 2022
Amis de la nature et des oiseaux (ANO)	Subv.except. p/40ème anniversaire	500,00
Cercle culturel et Sportif Aloysia	Subv.exceptionnelle	4 000,00
Groupement de jeunes - Football	Subv.exceptionnelle	1 500,00
No Limit Orchestra	Subv.except. p/ciné-concert pour les écoles	1 500,00
Pêche & protect.du milieu aquatique (Assoc.pour la) AAPPMA	Subv.except. p/achat de tuyas	1 300,00
Pêche & protect.du milieu aquatique (Assoc.pour la) AAPPMA	Subv.except. p/réparation berges	2 850,00
Réserve article 6748	Réserve de crédit	1 000,00
Sapeurs-Pompiers (amicale des)	Particip.p/acquisition de tenues de sortie	3 500,00
Total de l'article 6748		16 150,00

Article 20421 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé : biens mobiliers, matériels et études		
OBJET		Prévu BP 2022
Association Sportive de Badminton de Soufflenheim	Subv. 15% s/robot lanceur	600,00
Cercle culturel & sportif Aloysia	Subv. 15% s/achat de chaises	810,00
Football-Club de Soufflenheim	Subv. p/acquis.robots tondeuses	7 000,00
Réserve compte 20421 - biens mobiliers, matériels & études	Réserve de crédit	1 000,00
Unterdorf (assoc.des habitants du quartier)	Subv. 100% s/achat cabane aux livres	210,00
Total de l'article 20421		9 620,00

Article 20422 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé : bâtiments et installations		
OBJET		Prévu BP 2022
Paul Messner (association)	Subv.50% s/travaux restauration chapelle du cimetière	5 684,00
Pêche & protect.du milieu aquatique (Assoc.pour la) AAPPMA	Subv.15% s/travaux rempl.tôles toiture	274,00
Réserve compte 20422 - bâtiments & installations	Crédit de réserve	1 500,00
Subv.p/ravalement de façades	Subv.aux particuliers	5 000,00
Tennis-Club de Soufflenheim	Subv.100% s/instal.éclairage court tennis	7 466,00
	Subv.15% s/instal.éclairage terrain Melbourne	1 807,00
Total de l'article 20422		21 731,00

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 040/2022 ◆ Inscription de provisions pour risques au Budget Primitif 2022.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
 - Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
 - Après discussion, délibération et vote à main levée unanime,
- décide :

1) De prévoir les crédits nécessaires aux provisions pour risques sous le régime budgétaire suivants au Budget Primitif Principal de la Commune pour l'année 2022 :

- Article D-6817 et R-4912 : 30.000,00 Euros pour les créances douteuses/irrécouvrables,
- Article D-6865 et R-15172 : 25.000,00 Euros pour les garanties d'emprunts,
- Article D-6875 et R-15112 : 10.000,00 Euros pour les litiges et/ou contentieux.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 041/2022 ◆ Approbation du Budget Primitif 2022 du Budget Principal de la Commune.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 031/2022 du 31 mars 2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire des Budgets Primitifs 2022,
 - Vu l'avis de la commission des finances réunie les 3, 10 et 17 mars 2022,
 - Vu la note de présentation et de synthèse relative aux Budgets Primitifs 2022 transmise à chaque conseiller dans le cadre de l'invitation à la présente réunion,
 - Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire,
 - Après étude minutieuse des documents budgétaires,
 - Après votes à main levée,
- décide :

1) De voter à l'unanimité le Budget Primitif 2022 de la Commune :

- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,
- au niveau des chapitres pour la section d'investissement, avec définition des opérations,

2) D'approuver à la majorité absolue (21 voix pour et 6 voix contre) le Budget Primitif 2022 de la Commune et de l'arrêter comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	3 658 541,64	3 683 532,29
Virement à la section d'investissement (art. D 023)	363 955,26	0,00
Excédents antérieurs reportés (art. R 002)	0,00	338 964,61
Déficits antérieurs reportés (art. D 002)	0,00	0,00
Total	4 022 496,90	4 022 496,90
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	2 220 615,26	1 856 660,00
Virement de la section de fonctionnement (art. R 021)	0,00	363 955,26
Excédents de fonctionnement capitalisés (art. R 1068)	0,00	343 797,86
Excédents antérieurs reportés (art. R 001)	0,00	0,00
Déficits antérieurs reportés (art. D 001)	18 334,88	0,00
Restes à réaliser	356 532,98	31 070,00
Total	2 595 483,12	2 595 483,12

3) D'approuver les dépenses et les recettes d'investissement prévues dans les différentes opérations d'équipement, telles que détaillées dans l'état ci-dessous :

opération n° 01 - Opérations financières				
Dépenses / Recettes - exercice 2022		nouvelles prévis.	rèr N-1	prévu total
D001-01*020	déficit d'investissement reporté	18 334,88	0,00	18 334,88
D020-01*020	dépenses imprévues d'investissement	31 690,96	0,00	31 690,96
D1641-01*020	remb.capital trav.voirie&acquis.immeubles 2017	53 333,32	0,00	53 333,32
D1641-01*020	remb.capital empr.construct.CTM	99 740,71	0,00	99 740,71
D1641-01*411	remb.capital empr.construct.centre sportif Céram	142 408,75	0,00	142 408,75
D1641-01*822	remb.capital empr.véhicule ST 2021	7 632,87	0,00	7 632,87
D1641-01*822	remb.capital empr.travaux diverses rues 2009	108 985,42	0,00	108 985,42
D165-01*824	remb cautions : 35 rue Montée, jardins familiaux, 38b rue de Betschdor	5 000,00	0,00	5 000,00
D2761-01*020	créances pour avances en garanties d'emprunt	25 000,00	0,00	25 000,00
Total des DEPENSES de l'opération '01'		492 126,91	0,00	492 126,91
R001-01*020	excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
R10222-01*020	FCTVA	10 000,00	0,00	10 000,00
R1068-01*020	excédent antérieur capitalisé	343 797,86	0,00	343 797,86
R165-01*824	cautions reçues : 35 rue Montée, jardins familiaux, 38b rue de Betschd	5 000,00	0,00	5 000,00
R10226-01*020	taxe d'aménagement	25 000,00	0,00	25 000,00
R2761-01*020	créances pour avances en garanties d'emprunt	25 000,00	0,00	25 000,00
Total des RECETTES de l'opération '01'		408 797,86	0,00	408 797,86

opération n° 02 - Opérations d'ordre				
Dépenses / Recettes - exercice 2022		nouvelles prévis.	rèr N-1	prévu total
D--02*-	pas de dépenses	0,00	0,00	0,00
Total des DEPENSES de l'opération '02'		0,00	0,00	0,00
R021-02*020	transfert de la section de fonctionnement	363 955,26	0,00	363 955,26
R15112-02*020	provisions pr litiges et contentieux (voir D-6875)	10 000,00	0,00	10 000,00
R28...-02*020	amortissements (voir D-6711)	279 885,00	0,00	279 885,00
R15172-02*020	provisions pr garanties d'emprunts (voir D-6865)	25 000,00	0,00	25 000,00
R4912-02*020	provisions pr créances douteuses/irrécouvrables (voir D-6817)	30 000,00	0,00	30 000,00
Total des RECETTES de l'opération '02'		708 840,26	0,00	708 840,26

opération n° 03 - Op.d'équipt non individualisables				
Dépenses / Recettes - exercice 2022		nouvelles prévis.	rèr N-1	prévu total
D20421-03*025	subventions d'équipement - biens mobiliers	9 620,00	0,00	9 620,00
D20422-03*025	subventions d'équipement - bâtiments et installations	21 731,00	0,00	21 731,00
Total des DEPENSES de l'opération '03'		31 351,00	0,00	31 351,00
R--03*-	pas de recettes	0,00	0,00	0,00
Total des RECETTES de l'opération '03'		0,00	0,00	0,00

opération n° 189 - Acquisition de terrains				
Dépenses / Recettes - exercice 2022		nouvelles prévis.	rèr N-1	prévu total
D2111-189*020	acquis.terrains Boehler Marie + frais de notaire	1 640,00	0,00	1 640,00
D2111-189*020	acquis.terrains lieu dit "Biltz" + frais de notaire	0,00	2 000,00	2 000,00
D2111-189*020	achat de terrains de la SCI La Forêt & indivis.MAECHLER	0,00	14 805,72	14 805,72
D2111-189*020	acquis.terrains consorts Strack + frais de notaire	1 688,00	0,00	1 688,00
D2111-189*824	Réserve pour acquis.immobilières & frais de notaire	0,00	10 356,84	10 356,84
Total des DEPENSES de l'opération '189'		3 328,00	27 162,56	30 490,56
R024-189*020	cession immeuble 16 rue du Marché	73 000,00	0,00	73 000,00
R024-189*020	cession terrains au centre Leclerc	20 275,00	0,00	20 275,00
R024-189*020	cession terrains Vestra	1 280 000,00	0,00	1 280 000,00
Total des RECETTES de l'opération '189'		1 373 275,00	0,00	1 373 275,00

opération n° 190 - Acquis.mob.& mat.administratif				
Dépenses / Recettes - exercice 2022		nouvelles prévis.	rèr N-1	prévu total
D2051-190*020	acquis.logiciels informatique p/mairie	0,00	1 544,90	1 544,90
D2051-190*020	numérisation actes d'Etat-Civil	5 000,00	0,00	5 000,00
D2183-190*020	acquis.matériel informatique p/mairie	0,00	8 851,86	8 851,86
D2184-190*020	acquis.coffre fort p/mairie	10 000,00	0,00	10 000,00
Total des DEPENSES de l'opération '190'		15 000,00	10 396,76	25 396,76
R--190*-	pas de recettes	0,00	0,00	0,00
Total des RECETTES de l'opération '190'		0,00	0,00	0,00

opération n° 191 - Acquis.divers matériel & mobilier				
Dépenses / Recettes - exercice 2022		nouvelles prévis.	ràr N-1	prévu total
D21578-191*33	acquis.panneaux bilingues & poteaux	2 900,00	0,00	2 900,00
D2158-191*020	acquis.d'une serre tunnel p/service technique	-15 000,00	15 000,00	0,00
D2158-191*020	acquis.tonnelles	3 700,00	0,00	3 700,00
D2158-191*020	acquis.3 défibrillateurs (tennis, foot, halle du marché)	5 000,00	0,00	5 000,00
D2158-191*823	divers matériel p/service technique	0,00	21 364,46	21 364,46
Total des DEPENSES de l'opération '191'		-3 400,00	36 364,46	32 964,46
R--191*-	pas de recettes	0,00	0,00	0,00
Total des RECETTES de l'opération '191'		0,00	0,00	0,00

opération n° 246 - Aménagement diverses rues				
Dépenses / Recettes - exercice 2022		nouvelles prévis.	ràr N-1	prévu total
D2152-246*814	réhabilitation éclairage public/enfouissem réseaux quartier Ambazac	225 000,00	0,00	225 000,00
D2152-246*814	rempl.candélabre EP Rue de Haguenau	3 500,00	0,00	3 500,00
D2152-246*822	install.automate feux tricolores&caméras croisemt Rue Rountzenheim/G	15 000,00	0,00	15 000,00
D21534-246*814	réhabilitation de l'éclairage public quartier des Etangs 1ère tranche	-5 647,67	5 647,67	0,00
D21534-246*814	réhabilitation de l'éclairage public quartier des Etangs 2ème tranche	0,00	78 202,10	78 202,10
D21568-246*816	install.poteau incendie Rue de Rountzenheim	4 260,00	0,00	4 260,00
Total des DEPENSES de l'opération '246'		242 112,33	83 849,77	325 962,10
R1341-246*020	DETR s/rénovation EP quartier Ambazac	66 000,00	0,00	66 000,00
R1347-246*020	DSIL s/travaux éclairage public quartier des Etangs tr.2	0,00	31 070,00	31 070,00
Total des RECETTES de l'opération '246'		66 000,00	31 070,00	97 070,00

opération n° 250 - divers travaux de bâtiments				
Dépenses / Recettes - exercice 2022		nouvelles prévis.	ràr N-1	prévu total
D21311-250*020	aménagement local archives (rayonnage, porte et fenêtre)	7 000,00	0,00	7 000,00
D21318-250*020	isolation combles de plusieurs bâtiments communaux	-11 095,25	11 095,25	0,00
D21318-250*020	install.paratonnerres divers bâtiments	12 000,00	0,00	12 000,00
D21318-250*020	isolation réseaux hydraulique chauffage & eau chaude divers bâtiments	-6 303,85	6 303,85	0,00
D21318-250*020	isolation planchers bas des caves de divers bâtiments	0,00	3 836,89	3 836,89
D21318-250*020	trav.mise aux normes accessibilité handic. maison Thécla & centre médi	0,00	35 000,00	35 000,00
D21318-250*110	isolation combles & écran sous toiture des logements de gendarmerie a	-39 100,00	39 100,00	0,00
D21318-250*33	mise en place éclairage clocher de l'église	55 800,00	0,00	55 800,00
D21318-250*33	fourn. & installation de portes au presbytère	1 272,60	8 100,00	9 372,60
D21318-250*33	fourn.& install. persiennes de l'église	55 000,00	0,00	55 000,00
D2184-250*020	acquis.mobilier p/mairie - salle de séances du conseil municipal	-7 000,00	49 323,44	42 323,44
D21532-250*816	raccordement au réseau d'asst 16 rue du Marché	10 000,00	0,00	10 000,00
Total des DEPENSES de l'opération '250'		77 573,50	152 759,43	230 332,93
R1318-250*33	subv de l'ES p/éclairage clocher église	7 500,00	0,00	7 500,00
Total des RECETTES de l'opération '250'		7 500,00	0,00	7 500,00

opération n° 292 - Ecoles:travaux,acquisition.mob. & mat.				
Dépenses / Recettes - exercice 2022		nouvelles prévis.	ràr N-1	prévu total
D21312-292*212	Chaudière bât 1 Ecole Cazeaux	27 000,00	0,00	27 000,00
D2183-292*211	Ordinateur portable p/école Prévert	750,00	0,00	750,00
D2183-292*212	Ordinateurs&écrans p/salle info Ecole Cazeaux	26 000,00	0,00	26 000,00
D2183-292*212	TBI p/salle informatique Ecole Cazeaux	1 200,00	0,00	1 200,00
D2184-292*211	Mobilier p/école Perrault	3 500,00	0,00	3 500,00
D2184-292*211	Jeux d'extérieur p/école Perrault	500,00	0,00	500,00
D2184-292*211	Aménagement aire de jeux avec agrès - Ecole Perrault	11 650,00	0,00	11 650,00
D2184-292*212	Tabourets p/classe Ulis - Ecole Cazeaux	158,40	0,00	158,40
D2188-292*211	Vélos et bancs p/école Prévert	600,00	0,00	600,00
Total des DEPENSES de l'opération '292'		71 358,40	0,00	71 358,40
R--292*-	pas de recettes	0,00	0,00	0,00
Total des RECETTES de l'opération '292'		0,00	0,00	0,00

opération n° 293 - Aménagt terrains, places, etc..				
Dépenses / Recettes - exercice 2022		nouvelles prévis.	ràr N-1	prévu total
D2031-293*020	mission d'assistance "aménagement & urbanisme" ATIP	0,00	300,00	300,00
D21316-293*026	fourn. & installation d'un nouveau colombarium + jardin souvenir au ci	0,00	24 000,00	24 000,00
D2135-293*020	fourn&install.oliviers s/Oelberg	2 600,00	0,00	2 600,00
D2135-293*412	instal.clôture&portail Rue Chemin de Fer/terrain de foot	30 000,00	0,00	30 000,00
D21534-293*020	extension réseau électrique rue des pêcheurs vers rue de Drusenheim	0,00	16 500,00	16 500,00
D21534-293*412	remplact armoire commande éclairage ancien terrain de football	0,00	5 200,00	5 200,00
D2158-293*020	fourn.&install.panneau d'informations	25 000,00	0,00	25 000,00
D2184-293*020	fourn&install.bancs/tables pique-nique&poubelle au Oelberg	2 500,00	0,00	2 500,00
Total des DEPENSES de l'opération '293'		60 100,00	46 000,00	106 100,00
R--293*-	pas de recettes	0,00	0,00	0,00
Total des RECETTES de l'opération '293'		0,00	0,00	0,00

opération n° 307 - Construct.aménagt nouveau périscolaire				
Dépenses / Recettes - exercice 2022		nouvelles prévis.	ràr N-1	prévu total
D2031-307*214	Honoraires CAUE	8 000,00	0,00	8 000,00
D2313-307*214	Travaux de construction du nouveau périscolaire	800 000,00	0,00	800 000,00
Total des DEPENSES de l'opération '307'		808 000,00	0,00	808 000,00
R--307*-	pas de recettes	0,00	0,00	0,00
Total des RECETTES de l'opération '307'		0,00	0,00	0,00

opération n° 308 - Aménagment terrain de football synthétique				
Dépenses / Recettes - exercice 2022		nouvelles prévis.	ràr N-1	prévu total
D2031-308*020	Honoraires AMO/MO	41 400,00	0,00	41 400,00
D2313-308*020	Aménagement terrain de football synthétique	400 000,00	0,00	400 000,00
Total des DEPENSES de l'opération '308'		441 400,00	0,00	441 400,00
R--308*-	pas de recettes	0,00	0,00	0,00
Total des RECETTES de l'opération '308'		0,00	0,00	0,00

	BP	Ràr	prév. totales
TOTAL DEPENSES	2 238 950,14	356 532,98	2 595 483,12
TOTAL RECETTES	2 564 413,12	31 070,00	2 595 483,12
SOLDE	325 462,98	-325 462,98	0,00

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 042/2022 ◆ Proposition d'Alsace Habitat dans le cadre du projet de pension de famille du Toit Haguenovien à Soufflenheim.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 046/2021 en date du 12 juillet 2021 par laquelle le Conseil Municipal avait donné son accord de principe pour la réalisation du projet de construction d'une maison relais par le Toit Haguenovien sur une partie du terrain de l'ancienne gendarmerie sise Rue de Betschdorf,

- Vu le courrier en date du 21 mars 2022 par lequel Alsace Habitat nous informe avoir effectué une étude de faisabilité de ce projet et sollicite la mise à disposition du foncier concerné dans le cadre d'un bail emphytéotique à l'euro symbolique d'une durée de 60 ans afin de garantir l'équilibre financier d'exploitation,

- Considérant que dans cette hypothèse, la Collectivité Européenne d'Alsace compense l'effort consenti par la Commune à hauteur de 20% de l'estimation du service des domaines fixant la valeur du terrain à bâtir à 94.500,00 Euros assortie d'une marge d'appréciation de 10% et précisant que la collectivité locale peut céder l'immeuble sans justification particulière jusqu'à 85.050,00 Euros,

- Vu l'avis du service des domaines en date du 16 novembre 2021,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à main levée unanime,

décide :

1) De ne pas donner une suite favorable à la demande d'Alsace Habitat pour la mise à disposition du foncier concerné par le projet de pension de famille dans le cadre d'un bail emphytéotique à l'euro symbolique d'une durée de 60 ans,

2) De donner son accord de principe pour la vente d'une partie de 17,50 ares à détacher du terrain cadastré en section 38, parcelle n° 73 sis 40, rue de Betschdorf au prix de 85.050,00 Euros,

3) De retenir l'évaluation basse du service des domaines, soit 85.050,00 Euros, en raison du projet de pension de famille à caractère social qui sera implanté sur le terrain en question,

4) De charger le Maire de transmettre cette proposition à Alsace Habitat et de représenter ce point au Conseil Municipal après accord des intéressés et arpentage de la parcelle concernée.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 043/2022 ◆ Signature d'une convention relative au transfert des voies du lotissement « Les terrasses du Fallgraben » avec la Société Terra Aménagement.

Le Conseil Municipal,

- Considérant que la société Terra Aménagement ayant son siège à Bouxwiller projette de réaliser un lotissement à usage d'habitation dénommé « Les terrasses du Fallgraben » constitué de 29 lots maximum de terrains à bâtir Rue Harzoefen,

- Vu le projet de convention définissant les modalités de transfert dans le domaine public communal des voies, espaces communs et réseaux divers (alimentation en eau potable, assainissement pluvial et eaux usées, éclairage public), transmis à chaque conseiller dans le cadre de l'invitation à la présente réunion,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
- Après discussion, délibération et vote à main levée unanime,

décide :

- 1) D'approuver la convention de transfert sans indemnité dans le domaine public communal du lotisseur Terra Aménagement ayant son siège à Bouxwiller à la Commune, des voies, espaces communs et réseaux divers (alimentation en eau potable, assainissement pluvial et eaux usées, éclairage public), une fois que les travaux du lotissement à usage d'habitation dénommé « Les terrasses du Fallgraben » sis Rue Harzoefen à Soufflenheim seront achevés et réceptionnés définitivement,
- 2) D'autoriser le Maire à signer la convention précitée ainsi que toute pièce y relative, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 044/2022 ◆ Signature d'une convention relative au transfert des voies du lotissement « Les couturiers » avec la Société Terra Aménagement.

Le Conseil Municipal,

- Considérant que la société Terra Aménagement ayant son siège à Bouxwiller projette de réaliser un lotissement à usage d'habitation dénommé lotissement « les Couturiers » constitué de 13 lots maximum de terrains à bâtir Rue du Chemin de Fer,

- Vu le projet de convention définissant les modalités de transfert dans le domaine public communal des voies, espaces communs et réseaux divers (alimentation en eau potable, assainissement pluvial et eaux usées, éclairage public), transmis à chaque conseiller lors de la présente réunion,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à main levée unanime,

décide :

- 1) D'approuver la convention de transfert sans indemnité dans le domaine public communal du lotisseur Terra Aménagement ayant son siège à Bouxwiller à la Commune, des voies, espaces communs et réseaux divers (alimentation en eau potable, assainissement pluvial et eaux usées, éclairage public), une fois que les travaux du lotissement à usage d'habitation dénommé lotissement « les Couturiers » sis Rue du Chemin de Fer à Soufflenheim seront achevés et réceptionnés définitivement,
- 2) D'autoriser le Maire à signer la convention précitée ainsi que toute pièce y relative, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 045/2022 ◆ Demande de subventions dans le cadre du projet d'acquisition et de mise en place de panneaux bilingues.

Le Conseil Municipal,

- Considérant le projet d'acquisition et de mise en place de panneaux bilingues sur certains bâtiments communaux et à certains lieux remarquables,

- Vu la nécessité de prendre une délibération adoptant ce projet et arrêtant les modalités de financement,

- Après avoir entendu les explications du Maire et de M. WAHL Jonathan, Conseiller Municipal,

- Après discussion, délibération et vote à main levée unanime,

décide :

- 1) D'approuver le projet détaillé ci-dessous susceptible de bénéficier de subventions ainsi que son plan de financement prévisionnel :

Acquisition et mise en place de panneaux bilingues (bâtiments communaux et lieux remarquables)				
Détail des travaux	Coût prévisionnel en € H.T.	Mode de financement prévisionnel	Montant prévisionnel de financement en € H.T.	Part prévisionnelle de financement
Acquisition et mise en place de panneaux bilingues	2 387,50 €	- Autofinancement	477,50 €	20%
		- Subvention de la Région Grand Est	955,00 €	40%
		- Subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace	955,00 €	40%
TOTAL HT :	2 387,50 €	TOTAL HT :	2 387,50 €	100%

- 2) De charger le Maire de solliciter les subventions dont ledit projet pourrait éventuellement bénéficier et de l'autoriser à signer toute pièce en relation avec ce dossier, au nom de la Commune,

- 3) De préciser que les crédits nécessaires au financement de ce projet ont été prévus au Budget Primitif Principal 2022 de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 046/2022 ◆ Divers.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'ils sont invités par le SDEA pour visiter le chantier de la station de traitement de Sessenheim le mardi 10 mai 2022 à 17h30.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

La séance est close à 20h40.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 13 avril 2022 comporte les délibérations n° 036/2022 à 046/2022 :

N° 036/2022 ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022.

N° 037/2022 ◆ Approbation du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe de la Forêt.

N° 038/2022 ◆ Fixation du taux des taxes communales applicables en 2022.

N° 039/2022 ◆ Attribution de subventions diverses.

N° 040/2022 ◆ Inscription de provisions pour risques au Budget Primitif 2022.

N° 041/2022 ◆ Approbation du Budget Primitif 2022 du Budget Principal de la Commune.

N° 042/2022 ◆ Proposition d'Alsace Habitat dans le cadre du projet de pension de famille du Toit Haguenovien à Soufflenheim.

N° 043/2022 ◆ Signature d'une convention relative au transfert des voies du lotissement « Les terrasses du Fallgraben » avec la Société Terra Aménagement.

N° 044/2022 ◆ Signature d'une convention relative au transfert des voies du lotissement « Les couturiers » avec la Société Terra Aménagement.

N° 045/2022 ◆ Demande de subventions dans le cadre du projet d'acquisition et de mise en place de panneaux bilingues.

N° 046/2022 ◆ Divers.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆